

## Exemple d'accompagnement de projet « tiers-lieux » pour une collectivité territoriale

Le contrat d'accompagnement de projet entre une collectivité territoriale et l'entité d'accompagnement (cabinet de consulting, association experte, etc.) peut apporter à la collectivité territoriale des compétences qu'elle pourrait ne pas posséder sur le thème des tiers-lieux et l'avantage d'un partenaire expert sans les contraintes des relations financeur-bénéficiaire. Il dépend des situations et du niveau de la collectivité (commune, communauté de communes, département ou région). A titre indicatif, les fonctions suivantes peuvent faire l'objet d'un tel contrat :

- Actions de sensibilisation auprès de la population, des élus, des entreprises notamment des TPE et PME, des tiers lieux existants, du monde associatif, des administrations publiques... en cohérence avec les axes définis par la collectivité territoriale,
- Analyse approfondie auprès des tiers-lieux déjà créés des motivations initiales et, dans l'éventualité de possibles développements, des priorités formulées comme des activités qui ne les concernent pas,
- Réalisation d'enquêtes auprès de la population après une campagne d'information minimale, pour connaître les attentes concrètes des habitants par rapport à ce concept répandu et peu précis de « Tiers-Lieux », enquêtes complétées éventuellement par des interviews afin de mieux appréhender motivations et réalités,
- Organisations de tables rondes entre les divers acteurs potentiels du territoire, entreprises et leurs chambres consulaires, administrations publiques implantées, associations actives...
- Soutien à l'animation du consortium créé (éventuellement par la collectivité territoriale) pour qu'il donne la pleine mesure attendue par la collectivité territoriale,
- En étroite concertation avec les responsables désignés par la collectivité territoriale, organisation d'actions adaptées au contexte du territoire pour utiliser les acquis des grands thèmes sources de réussites et échecs des tiers-lieux ruraux et périurbains (Quels TLA ? Convergence entreprise et tiers-lieux, Télétravail en tiers lieux dans le territoire, Pertinence et pérennité des tiers-lieux),
- En fonction du contexte du territoire et de l'ambition du projet de la collectivité territoriale, des actions d'échanges et de prospective envers tels milieux professionnels, associatifs peuvent être mis en place,
- etc.